

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation : le 24 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de Longeville sur la Laines, sous la présidence de Christiane WELTI, le Maire.

Présents : Sylvaine CHARUEL, Graziella JUMEL, Marie-Hélène LARTILLIER, Corinne LASALLE, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Pascal RESIDORI, Nelly TESTU, Christiane WELTI.

Absents : Fabrice DOUET, Mireille GEORGET

Absents excusés : Véronique COIGNART, Dominique GERBEAU

Absents excusés ayant donné procuration : David LESEURRE à Daniel MONNIER.

Madame Sylvaine CHARUEL a été nommée secrétaire de séance.

Avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 21/01/2023, M. PASQUIER souhaite revenir sur les questions diverses. Il pense que la formulation de l'article concernant le compte-rendu du conseil municipal, publié dans le JHM, paraît préjudiciable pour les secrétaires de Rives Dervoises. En effet, il a été confirmé que le défaut de réception du mail du SDED 52, en date du 08/08/2023 ne leur est pas imputable. Il demande un rectificatif dans le journal et la notification dans le procès-verbal.

Mme WELTI précise au conseil que l'absence de prise en compte de ce mail est dû à un défaut de communication entre les élus dans une période particulièrement « tendue » en terme d'activités. A aucun moment la responsabilité des secrétaires n'a été mise en cause.

Madame le Maire retire la délibération à l'ordre du jour concernant l'élargissement d'un carrefour à Louze pour insuffisance de documents. Ce dossier sera traité ultérieurement.

Le procès-verbal du 21 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des voix.

Sommaire :

2023-013 Convention de partenariat avec Ciné Rives et Ciné Ligue

2023-014 Participation financière pour un séjour pédagogique du collège Jean Renoir

2023-015 Délégation de vente des terrains constructibles de Rives Dervoises à une agence immobilière

2023-016 Travaux sylvicoles pour 2023

2023-017 Equipement d'éclairages extérieurs à la salle des fêtes de Droyes

2023-018 Rénovation à l'identique de l'abri bois de l'ancien camping de Puellemontier pour usage en aire de repos et de loisirs

2023-019 Installation de jeux d'extérieur pour enfants à Droyes et Puellemontier

2023-020 Restauration de la grande porte de l'église de Louze

2023-021 Validation de nouvelles participations dans 3 comités participatifs

2023-022 Création d'une route empierrée dans la forêt de la commune déléguée de Droyes et du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de l'Héronne

2023-013 Convention de partenariat avec Ciné Rives et Ciné Ligue

Madame le Maire informe le conseil que la convention de partenariat signée avec Ciné ligue et Ciné Rives et validée par délibération 2022-093 en séance du 20 octobre 2022 a fait l'objet de modifications, notamment :

- la nouvelle convention est conclue pour un an, elle est renouvelable au 1^{er} septembre de chaque année par tacite reconduction
- Il y est précisé que la municipalité s'engage à prendre en charge le règlement des élèves des écoles de la commune au tarif de 3.50 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention qui annule et remplace la convention à laquelle il est fait référence dans la délibération 2022-093

2023-014 Participation financière pour un séjour pédagogique du collège Jean Renoir

Madame le Maire informe le conseil que l'équipe pédagogique du collège Jean Renoir organise un séjour pédagogique :

- en classe de neige à Aussois (Savoie) pour 53 élèves de 6^{ème} du 12 au 17 mars 2023.

Le coût par famille s'élève à 450 € maximum. **13 enfants de Rives Dervoises sont concernés**

- en Allemagne pour 13 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du 8 au 15 mars 2023.

Le coût par famille s'élève à 350 € maximum. **4 enfants de Rives Dervoises sont concernés**

- en Espagne pour 49 élèves de 3^{ème} du 26 au 31 mars 2023.

Le coût par famille s'élève à 470 € maximum. **11 enfants de Rives Dervoises sont concernés**

La municipalité est sollicitée pour apporter une aide à ces 28 élèves habitant la commune de Rives Dervoises.

Le Maire propose que soit attribuée une aide de :

- **90 €** par enfant pour le séjour en classe de neige à Aussois, soit **1 170 €**
- **70 €** par enfant pour le séjour en Allemagne, soit **280 €**
- **94 €** par enfant pour le séjour en Espagne, soit **1 034 €**

Soit un coût total de **2 484 €** pour 28 élèves, **soit 20 % du coût supporté par enfant et par voyage.**

Un RIB sera demandé à chaque famille pour le versement de la participation via le Centre des Finances Public de Saint-Dizier.

Cette décision concerne ce projet et ne préjuge pas des conditions d'intervention pour d'autres séjours ultérieurs. Le conseil se réserve la possibilité d'adapter le montant de l'aide aux spécificités des séjours présentés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à accorder une participation de :

- **90 € par enfant pour le séjour en classe de neige à Aussois ;**
- **70 € par enfant pour le séjour en Allemagne ;**
- **94 € par enfant pour le séjour en Espagne.**

et à signer les documents afférents à ce dossier.

2023-015 Délégation de vente des terrains constructibles de Rives Dervoises à une agence immobilière

Afin de donner une meilleure visibilité de l'offre de terrains à bâtir sur la commune de Rives Dervoises, madame le Maire souhaite procéder à la vente de terrains communaux en confiant cette mission à une agence immobilière choisie après consultation. La commune ne souhaite pas signer de mandat exclusif, en effet, elle se réserve le droit de vendre les terrains par elle-même.

A charge pour l'agence retenue de se rémunérer sur le prix qui sera payé par l'acquéreur et qui lui sera versé par le notaire, rédacteur des actes de vente.

Le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de procéder à toute démarche lui permettant de conduire une telle mission, notamment la signature d'un mandat simple ou semi-exclusif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2023-016 Travaux sylvicoles pour 2023

Madame le Maire informe le conseil que des travaux sylvicoles sont nécessaires dans la forêt communale de Rives Dervoises, sur les parcelles 116.a, 125.a et 130.b. Il s'agit de travaux de :

- cloisonnement d'exploitation : ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur lourd (parcelles 125.a et 130.b)
- dépressage et nettoyage manuel en plein (parcelle 116.a)

Les travaux devraient être réalisés en automne-hiver 2023-24.

La commune souhaite lancer un appel d'offre pour ces travaux de cloisonnement sylvicole avec ouverture mécanisée et nettoyage de jeune peuplement.

Le Maire demande l'autorisation au conseil de lancer une procédure d'appel d'offre pour les travaux énoncés ci-dessus.

Après délibération et vote à l'unanimité des voix du conseil municipal, celui-ci autorise le Maire à lancer une procédure d'appel d'offre pour les travaux sur les parcelles 116.a, 125.a et 130.b et à signer tous documents afférents à ce dossier

2023-017 Equipement d'éclairages extérieurs à la salle des fêtes de Droyes

Madame le Maire expose que les deux éclairages extérieurs de la salle des fêtes de la commune déléguée de Droyes (mât d'éclairage d'accès au parking et projecteur à l'entrée de la salle) sont vétustes et ne répondent pas aux exigences de sobriété énergétique.

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'équipement de ces deux points lumineux par des éclairages LED avec allumage régulé par détecteur de présence et temporisateur pour une somme estimée à **2 648 € HT**, soit **3 178 € TTC**, pour la fourniture et la pose.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

2023-018 Rénovation à l'identique de l'abri bois de l'ancien camping de Puellemontier pour usage en aire de repos et de loisirs

Madame le Maire expose que l'abri bois dans l'enceinte de l'ancien camping de la commune déléguée de Puellemontier présente une valeur d'usage pour une halte des Rives. Cependant, il convient d'en assurer la rénovation par le remplacement à l'identique des parties bois abîmées, soit la toiture et le pan de mur à droite, pour une somme estimée à **7 100 € HT**, soit **8 520 € TTC**.

Madame le Maire informe qu'une subvention DETR au taux exceptionnel de 60% peut être demandée à l'Etat sous condition que du bois local soit utilisé pour cette rénovation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2023-019 Installation de jeux d'extérieur pour enfants à Droyes et Puellemontier

Madame le Maire expose que les aires de jeux pour enfants, déjà aménagées, dans les communes déléguées de Puellemontier et Droyes méritent d'être équipées de nouveaux jeux pour répondre aux besoins exprimés :

- par des parents pour leurs jeunes enfants à Puellemontier ;
- par les enfants eux-mêmes à Droyes.

Les jeux suivants sont proposés :

- à Puellemontier une structure multi jeux pour enfants de 2 à 10 ans ;
- à Droyes une « araignée » à grimper,

Pour une somme totale estimée à **14 175 € HT**, soit **17 010 € TTC**, pour la fourniture et la pose.

Le Maire demande au conseil d'approuver la dépense de **14 175 € HT** et l'autorisation d'effectuer des demandes de subvention auprès de l'Etat (25%) et du Département (30%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix, la dépense de 14 175 € HT, et autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2023-020 Restauration de la grande porte de l'église de Louze

Madame le Maire expose que le bois de la Grande porte de l'église de la commune déléguée de Louze est dans un état fort dégradé dans sa partie inférieure. Cet état nécessite une action de restauration dans sa totalité pour conserver sa cohérence et apporter une réponse à son état sanitaire.

Pour respecter les exigences dues aux bâtiments classés, cette restauration consiste au remplacement à l'identique de toutes les parties en bois (soit deux vantaux et une imposte) dans toutes leurs dimensions et la peinture les couvrant, avec conservation des parties métalliques existantes.

Le coût de cette restauration est estimé à **13 590 € HT**, soit **16 300 € TTC**.

Cette opération de restauration peut être subventionnée à hauteur de 80% par l'Etat, à parts égales de 40% entre le Ministère de la Culture et la DETR.

Le Maire demande au conseil d'approuver la dépense de **13 590 € HT** et l'autorisation d'effectuer des demandes de subvention auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix, la dépense de 13 590 € HT, et autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2023-021 Validation de nouvelles participations dans 3 comités participatifs

Suite à l'élargissement de 6 à 8 membres de l'effectif du collège des habitants dans les comités participatifs entériné en séance du conseil municipal du 21 janvier 2023 par la délibération 2023-011, Madame le Maire propose de valider les candidatures suivantes :

- Messieurs Francis ROLET et Jérôme PFAFFENZELLER dans le comité " Forêt Biodiversité Agriculture " qui étaient déjà sur liste d'attente ;

- Mesdames Sabine LAURENT et Béatrice LESPINASSE dans le comité " Lycée de Droyes " ;

- Madame Bérangère ROLET et monsieur Clément BERTRAND dans le comité " Vie associative Embellissement Patrimoine bâti Tourisme ".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve les candidatures ci-dessus au sein des différents comités participatifs.

2023-022 Création d'une route empierrée dans la forêt de la commune déléguée de Droyes et du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de l'Héronne

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la création d'une route empierrée avec place de retournement empierrée dans la forêt de Droyes, commune de Rives Dervoises et la forêt du SIGF de l'Héronne sur le chemin entre les parcelles 109-110 appartenant à l'Association Foncière de Droyes ;

L'implantation se situe dans le canton des Abimeux (commune historique de Droyes) et le canton des Bruyères (commune de Rives Dervoises) sur le chemin entre les parcelles 109-110 appartenant à l'AF de Droyes. Ce projet se situe depuis la RD 12 au niveau de la parcelle 312, forêt communale des Rives Dervoises.

Une place de retournement de 150 m² sera implantée sur la sommière existante entre les parcelles 109 du SIGF de l'Héronne et 312 de la forêt communale de Rives Dervoises.

La pose d'un revêtement sur 100 m avant la jonction avec la route départementale, associée à la pose de panneaux réglementaires (suivant les consignes du pôle technique du Conseil Départemental) sera effectuée. Afin de limiter l'accès, une barrière sera installée à chaque extrémité avec des panneaux B0 (*panneau de signalisation de circulation interdite dans les 2 sens*) "sauf autorisation".

Le montant des travaux s'élève à **42 075 € HT**. L'encadrement du chantier, les frais de maîtrise d'œuvre et le montage du dossier s'élèvent à **3 500 € HT**. Le montant total estimé est de **45 575 € HT**.

Une aide du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) de 80 % du montant serait possible.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention établie entre la commune de Rives Dervoises, le SIGF de l'Héronne et l'Association Foncière de Droyes, nécessaire au montage du dossier et de réaliser toutes les opérations afférentes à ce projet.

Une délégation de signature des documents pour les 3 entités sera également à rédiger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix, la dépense de 45 575 € HT, autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des financeurs, notamment le FEADER et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur PASQUIER demande si la réunion concernant **la Côtelle** a bien eu lieu. Il lui est répondu qu'elle a réuni des riverains plutôt favorables à la réalisation de ces travaux. Il est notamment envisagé la baisse du niveau de l'étang de Blanchetterre qui permettra de disposer d'une zone « tampon » lors des inondations. Au cours de l'échange, M. Pasquier émet des doutes sur l'utilité du tressage végétal réalisé près du pont à Louze et souhaiterait qu'on étudie la possibilité d'un enrochement. Christiane WELTI fera remonter l'information au SMABV. Cependant, cette technique fait ses preuves sur d'autres sites et constitue une solution naturelle renforçant la ripisylve.

➤ M. Pasquier signale une erreur sur **les horaires de la Poste** indiqués sur la Rives Infos. Ce point avait été relevé et fera l'objet d'une correction.

➤ **Horaires de l'éclairage public** : M. Pasquier souhaite que soient revus les horaires d'éclairage public. Cette demande concerne 3 personnes : lui-même et 2 personnes à Longeville. Il a été convenu que les horaires seraient à nouveau soumis à modifications pour une mise en service à 6 h le matin. En contrepartie, pour ne pas augmenter le temps d'éclairage, l'extinction aura lieu à 22 heures.

➤ M. PASQUIER évoque les **analyses réalisées habituellement dans le cadre de la CLI** (Commission Locale d'Information de Soulaines). Christiane WELTI confirme que celles-ci devraient être renouvelées dans les mois à venir, reste à définir les habitants volontaires pour fournir des légumes et fruits produits sur la commune de Louze.

➤ M. PASQUIER rappelle la réunion **COFOR** prévue le 27 mars à Louze. 6 élus s'y rendront.

➤ Monsieur PASQUIER lit sa propre déclaration concernant l'interview à laquelle a répondu Daniel MONNIER dans le cadre des manifestations liées à la réforme des retraites. Sans droit de réponse, Daniel MONNIER a juste répondu sur les circonstances de cette interview. Christiane WELTI indique que cette question a fait l'objet d'un échange entre elle-même et Daniel MONNIER, sans plus de précision.

➤ Marie-Hélène LARTILLIER propose la révision des **tarifs des salles des fêtes** pour des réunions courtes de l'ordre d'une demi-journée. Ce point fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.

➤ Ch WELTI indique que deux jeunes habitants ont fait une demande à la mairie pour être aidés dans le **financement de leur BAFA**. Il est proposé que ce soit le CCAS qui reçoive et traite ces demandes. Ceci permettra un suivi personnalisé de ces jeunes qui constituent des personnes ressources importantes pour l'animation du centre de loisirs. Christiane WELTI le proposera à la prochaine réunion CCAS du 13 mars 2023.

➤ **Trame verte et bleue** : des habitants seraient intéressés pour participer à nouveau à cet appel à projets. Christiane WELTI propose de se rapprocher de la LPO et du CPIE pour évaluer le besoin et envisager de répondre à l'appel à projets en septembre 2023.

➤ **Télé médecine** : en partenariat avec la CPTS, il est prévu de proposer une offre de télé médecine sur le bassin de vie correspondant en partie à l'ancien canton augmenté de Giffaumont. Une infirmière sera disponible début juin et le matériel sera financé par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Saint-Dizier.. La commune de Rives Dervoises se propose d'accueillir le cabinet dans les locaux de la mairie de Louze dans un premier temps. Suivra ensuite la mairie de Droyes pour laquelle quelques aménagements doivent être réalisés. A moyen terme, d'autres communes comme Voillecomte et Ceffonds seront aussi en capacité d'accueillir le cabinet. Le matériel étant transportable (mallette), après une période d'adaptation et de prise en main, il pourra être envisagé que l'infirmière se rende également à domicile pour les cas les plus délicats.

➤ **Conseiller numérique** : le 7 mars, les représentants de plusieurs communes du bassin de vie se sont réunis pour étudier la possibilité d'étendre le territoire d'intervention du conseiller numérique animé par Familles Rurales. Une seconde réunion est prévue le 20 avril pour améliorer le plan de financement et envisager la participation éventuelle de Rives Dervoises au dispositif.

➤ **Label commune nature** : la commune s'est portée candidate pour l'obtention du label « Commune Nature » initié par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Cette distinction récompense le niveau d'engagement de la commune dans ses pratiques d'entretien et de gestion des espaces verts. Les élus devront répondre à un audit au printemps pour évaluer le niveau d'engagement de notre territoire.

➤ **1000 cafés** : le groupe « 1000 cafés » expérimente une animation sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise de mai à octobre 2023. Durant une semaine par mois, un bus stationnera dans différents villages non dotés de cafés et désireux de profiter d'un lieu convivial autour d'une animation (culturelle, musicale ou ludique). La commune de Rives Dervoises étant à l'initiative de ce projet, la « Guinguette mobile » sera présente en mai, juin, juillet et septembre 2023 sur le territoire de la commune selon un planning qui sera communiqué dès sa finalisation. D'ores et déjà, il est prévu son inauguration lors des séances de cinéma programmées à Puellemontier le 3 mai.

➤ **Violence faite aux femmes** : un référent sera désigné pour la commune de Rives Dervoises au prochain conseil.

➤ **Agence Postale Communale** : la zone d'instance des colis reçus par les habitants de Louze pourrait être déplacée à l'Agence Postale de Longeville sur la Laines pour plus de commodités. Christiane WELTI demande aux élus de Louze de vérifier l'intérêt pour les habitants d'une telle modification avant son éventuelle application.

➤ **Collecte hippomobile des déchets** : des habitants s'interrogent sur la rationalité de la collecte hippomobile. Des sacs sont pris en charge par le camion qui passe avant les chevaux. Jean-Jacques PETITPOISSON rappelle que, quelle que soit l'option d'enlèvement retenue par le Smictom en charge de la collecte, les véhicules sont conçus pour recevoir séparément les sacs jaunes et bleus. En conséquence, le tri opéré par les habitants est effectif. L'objectif étant atteint, les moyens de le réaliser restent de la compétence entière du SMICTOM en charge de cette collecte.

➤ Daniel MONNIER présente les objectifs de la réunion concernant le projet **de production photovoltaïque** programmée mardi 21 mars. Un point sera fait régulièrement sur l'avancée de ce groupe de travail. Il faudra s'interroger assez rapidement sur la constitution de la personne morale chargée de porter ce projet réunissant la commune, des habitants et des professionnels.

➤ Sabine Laurent présente les objectifs de la nouvelle **association Ciné Rives** dont elle est présidente. Outre l'organisation des séances mensuelles, l'association envisage de proposer un « festival » fin juillet.

La prochaine réunion aura lieu le 6 avril à 20 heures à la salle des fêtes de Louze.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 23 h 05.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Christiane WELTI

La secrétaire de séance,
Sylvaine CHARUEL